

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE CHANT DE L'HYMNE NATIONAL À UN ÉVÈNEMENT
SPORTIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et d'une pressante nécessité. Je propose, appuyé par l'honorable député de Davenport (M. Caccia):

[Traduction]

Que la Chambre s'unisse pour féliciter l'organisation et l'équipe des Blue Jays de Toronto pour sa présentation de l'hymne national du Canada pendant le week-end de la Fête de Victoria . . .

[Français]

. . . démontrant ainsi leur confiance dans un Canada uni et dans les deux langues officielles.

[Traduction]

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA PRATIQUE DE L'ADJONCTION DES CONTRATS
D'INFORMATIQUE

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services et a trait aux contrats accordés à la IST, à Montréal. Comme cinq compagnies ont soumissionné pour deux contrats, l'un du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'autre de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre peut-il dire si toutes les compagnies qui ont fait des offres étaient au courant des critères supplémentaires avant de présenter leurs offres?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je dois d'abord dire à l'honorable député que mon ministère n'a pas fait l'appel d'offres pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. Elle pourvoit à ses propres besoins. Pour ce qui est du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai déjà répondu à cette question, je crois, avec tous les détails voulus. Mon secrétaire parlementaire a également répondu à cette question, et j'ai bien indiqué que sur cinq compagnies, trois se

Questions orales

qualifiaient hautement sur le plan technique. Les trois présentaient des coûts semblables. A ce moment-là, il s'agissait de décider selon d'autres critères qui obtiendrait le contrat, et c'est alors que j'ai invoqué des critères devant assurer une meilleure répartition des achats gouvernementaux entre les différentes régions au Canada. Je l'ai fait pour l'Ouest, je l'ai fait pour les Maritimes, je le fais pour le Québec. C'est une façon d'atteindre les objectifs que le Parlement s'est lui-même proposés. Lorsque le Parlement approuve mes crédits, il accepte que des considérations socio-économiques soient à l'occasion, et exceptionnellement, invoquées. C'est ce qui est survenu.

● (1417)

[Traduction]

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait à la politique du gouvernement en ce qui concerne l'octroi des contrats pour les ordinateurs. Les témoignages devant le comité des comptes publics ont révélé qu'il y a 17 ordinateurs dans le réseau du ministère des Approvisionnements et Services qui ne travaillent pas à plein rendement en ce moment. Pourquoi le gouvernement, en cette période d'austérité, s'obstine-t-il à recourir à des services informatiques de l'extérieur, tandis que son propre matériel suffirait parfaitement à ses besoins?

[Français]

M. Goyer: Monsieur le président, l'honorable député est un peu en retard dans ses renseignements. Il fut un temps où nous avions une «surcapacité» au sein du ministère. Maintenant cette époque est révolue et nous utilisons nos ordinateurs d'une façon très économique et très rentable. Pour ce qui est de la politique consistant à acheter ailleurs qu'au gouvernement des services qu'on peut obtenir d'une façon plus efficace et plus économique, je n'apprends rien à la Chambre en disant que c'est là la politique du ministère, et je crois qu'elle est bonne. Nous allons continuer à poursuivre cette politique, parce que nous croyons que cela donne de meilleurs bénéfices aux contribuables canadiens.

[Traduction]

M. Huntington: Je dois signaler à l'honorable représentant que selon les témoignages donnés devant le comité des comptes publics, un programme perfectionné pourrait accroître la capacité du réseau informatique du gouvernement. Le ministre a dit qu'il fallait appliquer des critères socio-économiques en considérant la répartition des contrats pour les ordinateurs. Or, 78 p. 100 de ces contrats sont accordés à l'Ontario et 15 p. 100 au Québec. Comment ces critères peuvent-ils s'appliquer aux huit autres provinces qui tentent de se partager les 7 p. 100 qui restent?

[Français]

M. Goyer: Monsieur le président, je n'ai pas dit que je faisais exception pour les contrats de traitement de données par électronique en invoquant des considérations socio-économiques. Cela s'applique à tous les achats du gouvernement, mais d'une façon très exceptionnelle . . .